

Règlement

• Organisateur des épreuves

Sous l'égide de l'Union Régionale des Sapeurs-pompiers de Midi Pyrénées et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Pyrénées est organisé le championnat régional de Trail sapeur-pompier par :
Comité d'organisation du championnat régional de Trail sapeurs-pompiers, (association loi 1901), 3 rue Espeyrias, Centre de Secours, 65170 St-Lary Soulan.

• Epreuves

Le championnat régional Midi Pyrénées de Trail sapeurs pompier est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature empruntant des sentiers et des chemins en zone de montagne de toute nature.
Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

Les parcours :

-**Le petit** : parcours Trail d'environ 12km et 700m D+-, comprenant 1 ravitaillement.

Départ 9 avril 2022 à 14h00.

-**Le grand** : parcours Trail d'environ 21km et 1250m D+-, comprenant 2 ravitaillements et un temps limite de 4h30.

Départ 9 avril 2022 à 13h30.

• Matériel obligatoire

- ✓ 1 sifflet
- ✓ réserve liquide 500ml
- ✓ 1 couverture de survie
- ✓ 1 gobelet
- ✓ Réserve alimentaire

Matériel Conseillé

Barres nutritives, coupe-vent imperméable avec capuche (*sera rendu obligatoire sur le grand parcours suivant les conditions météo*), gants, téléphone portable, bonnet/casquette/Buff, lunettes de soleil, bande élastoplaste, bâtons.

Il est vivement conseillé aux participants d'assister au briefing d'avant course qui aura lieu le samedi 9 avril 10 minutes avant le départ.

• Inscriptions

Uniquement sur internet sur le site www.pb-organisation.com

Toutes les inscriptions ouvrent droit, aux ravitaillements sur la course et à l'arrivée.

Conditions de participation pour les 2 épreuves

Pour participer, il est indispensable :

- D'avoir un Pass sanitaire valide
- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité montagne de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, pluie ou neige)
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses « petits problèmes »
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Les différentes catégories

Master 6	1953 à 1957
Master 5	1958 à 1962
Master 4	1963 à 1967
Master 3	1968 à 1972
Master 2	1973 à 1977
Master 1	1978 à 1982
Master 0	1983 à 1987
Seniors	1988 à 1999
Espoir	2000 à 2002
Junior	2003-2004
Cadet	2005-2006

• **Retrait des dossards**

Il aura lieu à la patinoire de St-Lary Soulan le samedi 9 avril 2022 de 9h00 à 12h00. Le dossard devra être porté de façon visible en toutes circonstances. Il peut être porté soit sur la poitrine soit sur la cuisse.

Chaque dossard sera remis **individuellement**. Dès lors que le dossard aura été retiré par le concurrent et la feuille d'émargement signée le concurrent sera considéré comme partant. En cas de non départ du concurrent celui-ci devra prévenir l'organisation et remettre immédiatement le dossard à un membre de l'organisation.

• **Repas**

Une pasta party vous est proposée en option lors de votre inscription et sera servi à partir de 11h.

• **Remise des prix/ lots**

La remise des prix aura lieu le samedi à 18h30 à la patinoire de Saint-Lary Soulan.

En cas d'attribution d'un lot, la présence du coureur récompensé est obligatoire.

Pour chaque épreuve, un classement général et par catégorie est établi.

Un lot sera remis aux 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch et au premier des catégories : cadet, Junior, Espoir, Senior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6..... (Pas de cumuls scratch et catégorie)

• **Secours, sécurité, abandon**

Les secours seront assurés par les jaloneurs, les sapeurs-pompiers et une équipe médicale.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (le numéro d'appel de l'organisation sera communiqué lors du briefing)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours
- en composant le 18 le 15 ou le 112.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Les secouristes sur avis médical et le médecin officiel sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'abandon il est impératif et obligatoire de le signaler au point de contrôle le

plus proche et de remettre le dossard du concurrent ayant cessé la compétition.

• Ravitaillements et postes de contrôles

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle.

Le petit : il y a sur le parcours 1 ravitaillement ainsi que 2 postes de pointages.

Le grand : il y a sur le parcours 2 ravitaillements, ainsi que 3 postes de pointages.

Une barrière horaire définie par l'organisation est imposée aux concurrents.

L'emplacement des différents postes de ravitaillements et de contrôles seront affichés et visibles lors du retrait des dossards.

• Vestiaires et douches

Des douches pour les coureurs seront ouvertes au gymnase.

Les coureurs devront s'y rendre par leurs propres moyens

• Sanctions

Les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, des règles suivantes :

- Refus du passage au poste de contrôle
- Non-respect du parcours représentant un raccourci important
- Non-respect de l'environnement notamment suite au Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation ou coureur)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Tricherie (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de passage à un point de contrôle
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Refus d'un contrôle anti-dopage
- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite
- Non-respect des consignes particulières de courses.
- Défaut de matériel obligatoire
- Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course.

• Assurance

Responsabilité civile :

L'organisation est assurée pour son compte dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers des Hautes Pyrénées auprès de la Mutuelle Nationale des Sapeur-pompier de France (MNSPF).

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

• Modifications / Annulation inscription

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation d'inscription. (sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical jusqu'au 1er mars 2022).

Avant le 15 mars 2022, les modifications d'inscription (changement d'épreuve) peuvent être autorisées par l'organisation en fonction des places disponibles.

Aucun échange, session de dossard n'est possible, ni avant, ni pendant la course.

Le désistement d'un coureur ne donne pas le droit d'échanger, de céder ou de revendre le dossard à quelqu'un.

Les coureurs inscrits n'ont pas le droit de se faire remplacer ni représenter par une personne tierce.

• Modifications / Annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ, les barrières horaires, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à modifier les parcours sans dédommagement pour les coureurs.

En cas de conditions extrêmes l'organisation se réserve le droit d'arrêter une épreuve en cours.

Elle se réserve également le droit d'annuler totalement et sans préavis l'ensemble des épreuves.

• Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.